

<https://47.snuipp.fr/Direction-d-ecole-apres-les-annonces-de-Blanquer>



Direction d'école : après les annonces de Blanquer

- Métier - Direction et fonctionnement de l'école -

Date de mise en ligne : vendredi 3 juillet 2020

Dernière mise à jour : 3 juillet 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le SNUipp-FSU s'était adressé au ministre dans le cadre d'une lettre ouverte pour exiger la reprise du chantier sur la direction d'école, après le vote en première lecture de la proposition de loi, sur la base d'éléments concrets concernant notamment les décharges, une aide humaine au fonctionnement de l'école, l'allègement des tâches, la revalorisation et la formation.

Lors d'une réunion multilatérale jeudi 2 juillet, le ministre a annoncé un projet de circulaire contenant des mesures pour la rentrée 2020 (2 jours de formation annuels pour toutes les directrices et directeurs, liberté d'organisation des 108 heures pour les écoles, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques de gestion, examen de la possibilité d'octroyer dès la rentrée des décharges aux petites écoles) et la présentation du calendrier d'un nouvel agenda social (le premier n'ayant pas été respecté depuis janvier), avec trois groupes de travail qui démarreraient dès septembre pour aborder l'évolution de la règle de calcul des décharges, la revalorisation et la délégation de compétences.

Ces mesures feront l'objet d'une réunion lundi 6 juillet afin de les présenter aux OS. Le ministre a annoncé l'octroi d'une indemnité exceptionnelle aux directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Si les directeurs et directrices ont beaucoup œuvré en la période, c'est également le cas de l'ensemble des enseignants. Nous sommes opposés à des primes qui divisent.

Concernant l'augmentation des décharges,

De nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, en particulier en matière d'inclusion scolaire seraient élaborées pour la rentrée 2021. Nous avons rappelé que pour le SNUipp-FSU toutes les écoles publiques du pays, quelle que soit leur taille, doivent à minima bénéficier d'une journée hebdomadaire.

A propos de l'aide au fonctionnement des écoles

Le ministre a évoqué une augmentation du nombre de services civiques (de 9 000 à 13 000), une possibilité de s'appuyer sur les AED en préprofessionnalisation et de mettre en œuvre un plan de recrutement d'apprentis postbac spécialisés dans l'aide administrative. Nous avons clairement fait valoir la nécessité d'une aide humaine au fonctionnement de l'école pérenne pour toutes les écoles, et financée par l'Etat. Les mesures annoncées seraient clairement inadaptées vu l'absence de formation et la durée très restreinte du contrat des premiers et l'inadéquation des missions des AED avec une quelconque aide administrative. Une discussion sur la mobilisation d'apprentis ne pourrait s'entendre que dans le cadre d'une éventuelle ouverture vers la création d'un nouveau métier statutaire au sein de la Fonction publique.

L'allègement des tâches

Il doit être effectif et non limité à la présentation d'un calendrier des enquêtes. Le ministre indique qu'il est disposé à réfléchir à un observatoire de l'allègement des tâches, engagement déjà pris auparavant sous le ministère précédent et inabouti, dans le cadre de groupes de travail départementaux des directeurs et directrices d'école à l'image des groupes Blanchet dans le second degré, qui sont des lieux de dialogue entre l'institution et les représentants des personnels de direction. Il faudra s'assurer que nous aurons bien notre place.

Nous avons rappelé que la meilleure reconnaissance consistait à rouvrir les discussions sur la revalorisation salariale pour toutes et tous, qu'elle passait par des mesures indiciaires et de rattrapage des pertes de pouvoir

d'achat. L'ensemble de la profession s'est largement mobilisée pour maintenir un lien pédagogique avec les élèves et leurs familles c'est pourquoi il faut prendre de mesures générales.

Pour le SNUipp-FSU, l'annonce de deux jours de formation annuels ne peut être que le début de la mise en œuvre d'une véritable formation initiale et continue, afin de répondre à l'ensemble des besoins et à l'évolution de missions.

Le SNUipp-FSU avait réclamé la réouverture des discussions dans la cadre du champ ministériel. Le ministre entrouvre la porte. Le SNUipp-FSU sera exigeant pour obtenir des mesures concrètes répondant aux besoins revendiqués et une véritable reconnaissance de la fonction et des missions des directrices et directeurs d'école.